



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

## **ADOPTION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS LA LUTTE DES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX N'AURA PAS ÉTÉ VAIN!**

Québec, 25 mars 2010 — Nature Québec est heureux de voir enfin se concrétiser la vaste réforme forestière entamée par M. Claude Béchar, et poursuivie par Mme Nathalie Normandeau, et tiens à souligner le travail de ces deux ministres. Par ailleurs, selon l'organisme, cette loi doit beaucoup aux luttes menées par de nombreux groupes environnementaux, et par-dessus tout à celle de Richard Desjardins qui, dans son film *L'erreur boréale*, a courageusement soulevé les inquiétudes qui sommeillaient chez une majorité de Québécois.

Pour Nature Québec, il restera encore quelques avenues stratégiques à déblayer à la suite de l'adoption de cette loi. « Il faut s'assurer que les Premières Nations seront mieux écoutées, que leurs besoins seront pris en compte, et que les injustices liées à l'occupation de leurs territoires seront corrigées. Ensuite, il faudra se pencher sur le sort des travailleurs forestiers, tant au niveau de la pérennité des emplois, que des conditions de travail », mentionne Louis Bélanger, responsable de la commission Forêt de Nature Québec.

Cette lourde responsabilité incombe maintenant aux employés de l'État qui devront bénéficier de moyens et de ressources suffisants pour appliquer cette loi, mais qui devront aussi faire preuve de courage, d'humilité et de lucidité. Le travail est beaucoup plus difficile que veut bien l'admettre l'industrie forestière. Pour Louis Bélanger, «La gestion d'un si vaste et si complexe territoire doit s'appuyer fortement sur une connaissance réelle et intime de la diversité des conditions écologiques sur le terrain, lesquelles sous-tendent la production des richesses qu'il recèle ».

Pour Nature Québec, l'aménagement du territoire forestier, même écosystémique, ne peut se faire qu'en accordant une priorité aux objectifs de conservation. « Avant de redonner le territoire aux régions et aux aménagistes de tous niveaux qui devront planifier la gestion de cette importante ressource, il faudra bien répondre à cette première question : Que voulons-nous conserver ? », rajoute Louis Bélanger.

– 30 –

Nature Québec ([www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Information :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131

[communications@naturequebec.org](mailto:communications@naturequebec.org)

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

[www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)

[conservons@naturequebec.org](mailto:conservons@naturequebec.org)